



# Conseil de Développement

## Bulletin de liaison

### EDITO

.La reprise a été marquée par un ensemble d'évènements où le Conseil de Développement est engagé.

Les commissions ont mené des travaux qui se concrétisent au cours du dernier trimestre de cette année. Ce sera l'occasion de la séance plénière du 21 octobre à LA GORGUE où nous avons pensé mettre deux sujets à l'ordre du jour.

Le rapport sur les transports, présenté par Alain D'ORGEVILLE a pour objet d'ouvrir des réflexions avec l'ensemble des partenaires concernés : décideurs, élus, techniciens, usagers, citoyens...Chacun

est invité à se saisir des préconisations proposées pour les discuter, se les approprier et les mettre en oeuvre.

Le rapport sur l'insertion présenté par Christophe BERNARD et Jean Marc DELAMAERE aborde la question sensible de l'insertion sur notre territoire.

Beaucoup d'acteurs sont actifs sur le sujet et l'objectif du rapport est d'arriver à une politique commune pour rendre plus efficace encore l'insertion économique et sociale.

Au niveau du Pays, le Conseil de Développement a participé à Tradi-Flandre à HOYMILLE et se réjouit de son succès.

Sur proposition de la commission « accueil et attractivité » s'est tenu à Merville le forum sur l'eau le mardi 19 octobre, organisé par le Pays.

Le Conseil de Développement participe aussi à la réflexion sur le rapprochement entre le syndicat mixte du SCOT et le Pays. C'est l'objet du flash de ce mois ci.

Bonne lecture

**Raymond DENDIEVEL**  
**Président du Conseil de Développement**

## Les décisions du Bureau

### Lors de sa réunion du 30 septembre 2010, le bureau :

a proposé quelques ateliers pour la future rencontre régionale des Conseils de Développement :

atelier de « convention entre les CdD et leurs structures »

- atelier sur l'évaluation des politiques publiques en fonction des enjeux écologiques, économiques et sociaux
- ateliers sur les outils

innovants en matière d'évaluation des documents publics et de leur mise en oeuvre (indices de développement humain).

Le bureau a souhaité simplifier le titre de ces prochaines rencontres régionales des CD.

Le Bureau a également mis au point la prochaine séance plénière du Conseil de Développement

sur les transports et l'insertion.

Il a pris connaissance des contours du futur rapprochement SCOT-Pays.

Et en dernier point, il a pris connaissance des activités des commissions ainsi que des échos du Pays et du GECT de Lille-Métropole.

**Prochaine réunion du bureau : 23 novembre 2010 à 18 h 30.**

## EN DIRECT DU PAYS

La nouvelle **Lupuline** ( n° 11 ) est sortie début octobre.

**Tradi ' Flandre** les 9 et 10 octobre 2010 a Hoymille a réuni 18 000 visiteurs. Avec 80 exposants du terroir, patrimoine et culturel de la Flandre, des concerts, une ferme reconstituée, une parade de Géants

L'opération « **Plantons le Décor** » a été lancée début septembre, avec le

partenariat d'ENRX et de Morbecque environnement et Bien Vivre a Oudezeele. Le Pays a, pour l'année 2010, deux campagnes de commandes de végétaux, en décembre 2010 et Mars 2011.

En économie, la seconde session des Formations **BOUTIC** vient d'être lancée ( formations informatiques pour les artisans commerçants, agriculteurs).

Une session de formation est égale-

ment mise en route auprès des **dirigeants associatifs**.

Un guide pratique pour les élus vient d'être édité sur le FISAC.

**Tous ces documents sont téléchargeables sur le site [www.payscoeurdeflandre.net](http://www.payscoeurdeflandre.net).**

Les formations des Guides Villageois dans le cadre de Village patrimoine vont bientôt débiter.

## CALENDRIER

**A vos agendas !**

**Prochain Bureau du CD : 23 novembre à 18 h 30 à la maison flamande de Steenwerck**

Commission « accueil et attractivité » : le 10 novembre 2010 en mairie de Bailleul.

Commission « économie » : le 7 décembre 2010 à Hazebrouck

Commission « Solidarité » : pas de date communiquée

Groupe de travail santé : pas de date communiquée



## Le point sur le syndicat mixte du Pays Coeur de Flandre

### **Une gouvernance unifiée**

Lors de la dernière rencontre du Conseil d'Administration du Pays, qui s'est tenu conjointement avec le Comité Syndical du SCOT le 1<sup>er</sup> octobre 2010, les élus ont adopté le projet d'une nouvelle structuration du Pays en syndicat mixte.

Jusqu'à présent, le Pays Coeur de Flandre était une association dont l'objet était l'élaboration et la mise en oeuvre d'une Charte de Pays.

Dans le cadre de ce Pays et en lien avec la Charte s'est constitué un syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT ( schéma de cohérence territoriale ) et de sa mise en application.

L'existence de deux structures sur le même territoire, avec les mêmes acteurs et parfois les mêmes commissions explique la démarche actuelle : il s'agit de simplifier, en l'unifiant, la gouvernance du Pays.

Le Conseil d'Administration du Pays a donc approuvé la mise en place d'une structure unique et donné un avis favorable au projet de modification des statuts du syndicat mixte existant afin qu'il puisse intégrer les missions du Pays.

Le personnel du Pays ainsi que les biens de l'association seront transférés dans la nouvelle structure qui s'appellera « syndicat mixte du Pays Coeur de Flandre ». Le siège de la nouvelle structure est proposé à HAZE-BROUCK.

Les collectivités locales ont maintenant trois mois pour délibérer sur cette évolution qui pourrait être opérationnelle début 2011.

# Le point sur le syndicat mixte du Pays Coeur de Flandre

## **Que devient le Conseil de Développement ?**

Le Conseil de Développement s'exprime sur les grandes orientations du territoire. C'est ainsi qu'il a été partie prenante dans l'élaboration de la Charte de Pays, adoptée en 2002 pour 10 ans. Cette Charte est l'acte fondateur du Pays et le document de référence à toutes les actions initiées au niveau du Pays depuis ce moment.

Le Conseil de Développement a donné également un avis sur le document du SCOT et il est associé aujourd'hui à sa mise en oeuvre.

Tout naturellement le Conseil de Développement donnera son point de vue et ses réflexions sur l'évolution du Pays en syndicat mixte, en veillant à ce que sa place soit assurée dans le mode de fonctionnement de la nouvelle structure.

La présentation du projet de statuts prévoit une seule instance décisionnelle ( le comité syndical ) et des instances consultatives parmi lesquelles figure le Conseil de Développement :

*« pour l'exercice de ses missions, le syndicat mixte s'appuie notamment sur les réflexions, propositions et avis du Conseil de Développement du Pays, organe de concertation et de partenariat public/privé des acteurs de territoire ».*

Il est par ailleurs prévu

*« d'assurer des relations fonctionnelles avec le Conseil de Développement du Pays ».*

## **Quelles questions pour le Conseil de Développement ?**

Le Conseil de Développement s'est, de manière constante, prononcé pour un renforcement de la gouvernance du Pays. Le passage au syndicat mixte va dans ce sens.

Le Conseil de Développement a son existence liée au Pays, territoire de projet, fondé sur une charte.

Dans l'évolution en cours, le Conseil de Développement reste, bien sûr, un organe consultatif du Pays et non du SCOT. Pour le SCOT, document important pour l'aménagement du territoire, le Conseil de Développement participe aux réflexions des commissions selon la volonté des élus.

Les initiatives du Conseil de Développement (rapports, avis...) déjà réalisées, en cours ou à venir constituent un patrimoine qui appartient au territoire et qui n'est pas caduc du fait de la nouvelle structure.

Le conseil de développement a une structure associative. Une convention de fonctionnement le lie au Pays. Avec la nouvelle structure, il conviendra d'actualiser la Convention pour assurer au Conseil de Développement ses moyens de fonctionnement : humains, locaux, moyens techniques et logistiques.

Les travaux du Conseil de Développement se faisaient soit en interne ( travaux de commissions, rapports, avis ) soit en participant aux réalisations du Pays ( villages-patrimoine, SCOT, plan-climat, Fisac, Flip...). Il convient de préciser les contours de la participation du Conseil de Développement pour la suite.

Le Conseil de Développement est aussi associé, à titre consultatif, à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du Pays. Que devient sa représentation dans le syndicat mixte ?

## **Conclusion**

La décision appartient aux élus du territoire. Le Conseil de Développement, quant à lui, s'inscrit comme partenaire pour réussir cette nouvelle étape dans la construction du Pays.